

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISSION DE REFERENT ACADEMIQUE
AUPRES D'UN ETUDIANT EN 2^{nde} ANNEE DE MASTER MEEF 3**

Dans le cadre de leur formation, les étudiants de 2^{nde} année de master MEEF 3 doivent effectuer un stage sous deux statuts possibles : observation et pratique accompagnée (SOPA) ou en responsabilité sous statut contractuel (SR). Les modalités sont identiques : **Stage filé tout au long de l'année sur un tiers de service d'un CPE** : 15 premiers jours en temps plein, puis 3 demi-journées par semaine (jeudi et vendredi matin). L'objectif de ce stage vise à acquérir des compétences professionnelles. L'étudiant y mobilise en situation les savoirs construits en formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme, de la préparation au concours et d'une entrée progressive dans le métier.

Vous êtes CPE en établissement et souhaitez intégrer le vivier des référents académiques
2022/2023 afin d'accueillir un étudiant M2 dans votre établissement.

Les attendus de cette mission sont de :

- *Accompagner* dans un parcours de formation en aidant l'étudiant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet
- *Confier* à l'étudiant des activités relevant des missions du CPE
- *Conseiller* et *accompagner* l'étudiant dans l'acquisition des compétences spécifiques aux CPE
- *Poser les bases d'une activité réflexive* sur ses pratiques
- *Favoriser l'échange de pratiques et le travail collectif.*
- *Évaluer l'étudiant en s'appuyant sur les éléments* issus de l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel de compétences spécifiques aux CPE.

Le référent est indemnisé selon les modalités réglementaires définies par le rectorat soit 300 euros pour un étudiant SOPA / 800 euros pour un étudiant SR. Afin **d'accompagner les référents dans leur mission**, 4 demi-journées de formation à l'INSPE de Gennevilliers sont prévues dans le plan académique de formation.

Modalité de candidature

Avant le vendredi 22 avril 2022, vous adressez un courriel sous le titre *Nom_prénom Candidature référent M2*, accompagné d'une lettre de motivation au groupe d'IA-IPR établissement et vie scolaire ce.ipr-evs@ac-versailles.fr (copie à votre chef d'établissement, à l'IA-IPR référent de bassin et au référent formation initiale stephane.revelen@ac-versailles.fr.)

Pour toute candidature retenue, l'accueil d'un stagiaire en établissement est soumis à un accord tripartite Groupe EVS/ INSPE/ chef d'établissement tenant compte des besoins, selon le calendrier suivant : mi-juin pour les M2 / mi-septembre pour les M1.

Vous pouvez faire acte de candidature pour être référent M1 et être référent M2, mais une seule de ces missions sera retenue en fonction des besoins.